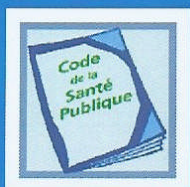
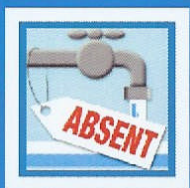


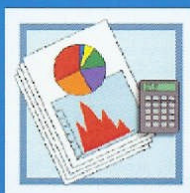
Consommez
uniquement l'eau du
réseau d'eau froide.



Les limites de qualité
sont des valeurs
obligatoires. Les
références de qualité
sont des valeurs
guides.



Après quelques jours
d'absence, laissez
couler l'eau avant de
la boire.



Pour connaître en
détail la qualité de
l'eau qui vous est
distribuée, vous
pouvez consulter les
analyses à la mairie
de votre commune.

Fiche en ligne sur
le site de la DDASS

QUALITÉ DE L'EAU DU ROBINET

Synthèse du contrôle sanitaire - Année 2006

ORIGINE DE L'EAU

L'eau que vous buvez a une identité. Elle provient soit de la nappe phréatique, soit de sources, soit de cours d'eau. Pour répondre aux normes de potabilité, elle peut être traitée avant d'arriver à votre robinet.

L'eau du **SDE de la VALLEE de la DOLLER** provient de 4 forages.

L'eau est neutralisée et désinfectée par du bioxyde de chlore avant distribution.

BACTERIOLOGIE

La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination.
Absence exigée.

Toutes les analyses étaient conformes aux limites de qualité.

Total analyses : 19

La qualité bactériologique de l'eau a été satisfaisante.

NITRATES

Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder **50 mg/l (milligrammes/litre)**.

Valeur minimale = 5,50 mg/l
Valeur maximale = 12,00 mg/l

Total analyses : 3

Ces valeurs témoignent d'une ressource bien protégée des apports en nitrates.

DURETE

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F).
Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté.

Valeur minimale = 7,75 °F
Valeur maximale = 8,20 °F

Total analyses : 3

L'eau distribuée est douce ; l'installation d'un adoucisseur est déconseillée en raison du risque accru de dissolution des métaux des conduites (augmentation de l'agressivité de l'eau).

PESTICIDES

Substances chimiques utilisées pour lutter contre les parasites des plantes ou pour désherber (agriculture, collectivités, particuliers).
La teneur ne doit pas excéder 0,1 µg/l (microgrammes/litre).

Valeur maximale inférieure à 0,03 µg/l (seuil de détection)

Total analyses : 2

La liste des pesticides recherchés est établie en fonction du contexte local. Aucun de ces pesticides n'a été détecté dans l'eau.

CONCLUSION

L'eau respecte les limites de qualité réglementaires.
Elle peut être consommée par tous sans restriction d'usage.